



COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 20/11/2017

Dans le contexte de changement climatique et de menaces sévères liées aux événements météorologiques, on pourrait s'attendre à une volonté politique forte de maintenir à minima les moyens de Météo-France pour assurer ses missions¹. Il n'en est rien puisque Action Publique 2022 s'impose à Météo-France et que des suppressions de missions sont en cours d'arbitrage. Cette démarche poursuit la restructuration lancée en 2008 qui a conduit à la suppression de la moitié de nos implantations locales (centres météo départementaux). 800 postes ont été supprimés ces 10 dernières années, 500 suppressions ont été annoncées pour les 5 prochaines années. Météo-France aura perdu le tiers de ses effectifs en 15 ans. Cette politique est l'une des plus contraignantes au sein du ministère de la transition écologique et solidaire.

Toutes nos activités fondatrices sont déjà touchées. On peut citer à titre d'exemples : la prévision météorologique avec la poursuite de la réduction du nombre d'implantation locales, la baisse des moyens humains, la suppression d'implantations spécialisées (marine, montagne, aéronautique), l'observation météorologique avec la réduction du réseau professionnel...

Dans ces conditions, avec la suppression de 500 postes supplémentaires, c'est la question de la pérennité de Météo-France qui est posée. Alors que la météo-sensibilité se renforce dans le contexte de changement climatique, comment ne pas s'inquiéter de la qualité du service rendu aux citoyens, aux collectivités ? Quel traitement égalitaire pour les petites communes versus les grosses métropoles ? Quel accompagnement pour les décideurs locaux ?

¹ Météo-France a pour mission de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes. Il est aussi chargé de contribuer, au plan international, à la mémoire et à la prévision du changement climatique. Il exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. A ce titre, il assure, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et s'il y a lieu dans le cadre de conventions, la satisfaction des besoins exprimés, notamment par les services chargés en métropole et outre-mer de la sécurité civile, de la prévention des risques majeurs et de la sûreté nucléaire. Il exerce auprès de ces services un rôle d'expertise dans les domaines de sa compétence. Il contribue également, par ses informations et son expertise, à l'élaboration des politiques publiques en matière de changement climatique... [Décret n°2016-765 du 9 juin 2016 - art. 2](#)

Alors qu'un grand débat a lieu ce 21 novembre sur le changement climatique et la vulnérabilité des territoires, à l'occasion du 100 ième congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, ce sont autant de questions que nous aimerions poser à Monsieur Nicolas Hulot, notre ministre de tutelle. A défaut de le rencontrer, pour le moment nos demandes sont sans suite, il ne serait sans doute pas inutile que ces questions soient posées par d'autres voix. Pour le personnel de Météo-France, la mission de service public météorologique est essentielle, et la prévention des risques, l'alerte météorologique, la gestion de la viabilité hivernale... ne doivent pas relever du secteur marchand.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Solidaires : José Chevalier 06 52 28 31 75

CGT : François Giroux 07 81 04 94 68

FO : Jérôme Lartisant 06 82 07 80 14

CFDT : Lionel Althuser 06 84 63 62 97

En PJ, nos dossiers de presse actualisés automne 2017